

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune Séance du jeudi 06 novembre 2025

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 30 octobre 2025

Présents : 10

six novembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 12

Présents : Philippe ROSSEEL, Claudine HOUSSELLE, ALAIN GRIFFE, ERIC VIALA, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour :12

Contre : 0 **Représentés**: THIERRY MARSILHAC représenté par ALAIN GRIFFE, JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance: **Présents non votants** :
AUDREY
BLANQUET

Absents:

Objet: Demande de subvention BDT dans le cadre du programme PVD : Plan guide - DE_093_2025

Dans le cadre du dispositif « Petite Ville de Demain », la commune souhaite solliciter une subvention auprès du conseil départemental et de la banque des territoires afin de poursuivre l'élaboration de son plan guide.

Cette mission s'inscrit dans la continuité du travail engagé en 2022, à travers les phases de diagnostic et d'orientations stratégiques. Elle vise à définir une stratégie globale d'aménagement de l'espace public, formalisée dans une feuille de route claire et opérationnelle.

Le plan guide a pour objectif de fixer un cap en matière d'aménagement des espaces publics, en ciblant notamment les quartiers à reconquérir, tant du point de vue des usages, que des activités ou de l'habitat.

À Allanche, deux secteurs prioritaires ont été identifiés :

- **Les berges de l'Allanche**, qui constituent un a

Date de transmission de l'acte: 07/11/2025

Date de réception de l'AR: 07/11/2025

015-211500012-DE_093_2025-DE
A G E D I

en cœur de bourg. Leur réaménagement vise à créer une continuité entre l'espace de pique-nique au pied des remparts et un nouvel espace vert ombragé à aménager au sud du bourg afin de créer une continuité pour les habitants et les visiteurs. Cet aménagement permettra de renforcer l'attractivité du centre-bourg, valoriser le patrimoine bâti et naturel, offrir un cadre agréable aux habitants comme aux visiteurs.

- **La place de l'Église**, cœur historique de la ville fortifiée, a perdu son usage de lieu de rencontre et ne valorise plus suffisamment le patrimoine environnant (église, façades anciennes, ouverture sur la rivière). L'enjeu est de diversifier les usages de cet espace, les revêtements, et d'en favoriser la fréquentation par des aménagements propices aux rencontres et aux mobilités douces.

CONSIDÉRANT qu'une consultation a été engagée en juin 2024 pour la réalisation du plan guide,

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de cette consultation, un cabinet d'étude avait été identifié comme le bureau d'études pressenti pour cette mission,

CONSIDÉRANT que le projet a été temporairement suspendu et qu'une demande d'offre actualisée a été formulée en août 2025,

CONSIDÉRANT que l'offre mise à jour, reçue le 11 septembre 2025, répond aux besoins révisés de la commune et permet de relancer la mission dans de bonnes conditions,

La Mairie d'Allanche souhaite solliciter le Conseil départemental, gestionnaire du Fond Petites Villes de Demain « ingénierie territoriale » pour l'étude précitée.

Une offre a été étudiée et un plan de financement prévisionnel a été établi comme suit :

DEPENSE	MONTANT TTC	FINANCEMENT	MONTANT TTC	TAUX
Plan-guide	33 570,00 €	Banque des territoires solde de l'enveloppe allouée à la commune	11 630,00 €	35%
		Autofinancement	21 940,00 €	65%
TOTAL	33 570,00 €	TOTAL	33 570,00 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **SOLLICITE** une subvention d'un montant de 11 630 € soit le solde de l'enveloppe BDT auprès du conseil départemental du Cantal et de la Banque des Territoires au titre du dispositif « Petites Villes de Demain » ;
- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Date de transmission de l'acte: 07/11/2025
Date de réception de l'AR: 07/11/2025

015-211500012-DE_093_2025-DE
A G E D I

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : 07 NOV. 2025
publié le :

07 NOV. 2025

LE MAIRE
Philippe ROSSEEL



Date de transmission de l'acte: 07/11/2025
Date de réception de l'AR: 07/11/2025

015-211500012-DE_093_2025-DE
A G E D I

